

DOSSIER LOGEMENT POUR L'INP-ENSIACET



Le logement étudiant sur Toulouse est assez rare. Nous vous conseillons de faire votre recherche d'appartement dès les résultats du premier appel afin d'avoir un appartement qui vous convienne.

Cette année l'INP-ENSACET déménage sur le nouveau campus de Toulouse-Labège. Pour faciliter votre installation à Toulouse, nous vous conseillons la résidence étudiante de Labège géré par la société Colomiers Habitat.

Il y a toujours notre partenaire immobilier qui vous propose de nombreux appartements, il s'agit d'Espace Immobilier.

Le service Communication

-  **NOS PARTENAIRES**
-  **INFORMATIONS GENERALES**
-  **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**
-  **DIVERS** 
-  **SITES WEB PERTINENTS**
-  **LISTES :**
**DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES,
CITES U ET FOYERS**
-  **ADRESSES UTILES**
-  **CONTACTS**


Résidence universitaire de LABEGE

En plein cœur de Labège Innopole, à deux pas du campus de Toulouse-labège (ENSIACET)

une résidence étudiante de 300 logements.

Situation calme et privilégiée : Cadre de verdure en bordure d'un lac, proximité d'un centre d'activité et de loisirs : Multiplexe Gaumont, restauration ...

Contact : Bernard LUBÈSE

 05.61.30.62.05

Site web : <http://www.colomiers-habitat.fr/plabege.html>




ESPACE Immobilier

Cette **agence immobilière** peut vous proposer des appartements dans les quartiers sud de TOULOUSE. Si vous les contactez, **informez-les** que vous êtes **étudiant à l'INP-ENSIACET**.

ESPACE Immobilier

41, Route de Narbonne – 31400 TOULOUSE

 05 34 31 22 12

Selon votre budget et votre désir d'indépendance, différents types d'hébergement s'offrent à vous.

Les résidences avec services : concilient la vie en appartement indépendant et un environnement étudiant fort pratique.

Les résidences universitaires : chambres et appartements essentiellement réservés aux étudiants aux revenus modestes gérés par le CROUS.

Les foyers : accueillent les étudiants en chambres meublées dans une ambiance "internat". Places rares. Non studieux s'abstenir.

Les logements HLM : quelques chambres ou appartements réservés aux étudiants. Inconvénient : la localisation souvent excentrée.

La location classique : l'attire d'un appartement indépendant, studio ou appartement plus vaste, selon les budgets.

La colocation : permet d'habiter dans un plus grand appartement et de diviser les charges. Prudence de mise avant de s'engager.



Les résidences universitaires privées :

Les résidences étudiantes privées sont ouvertes à tous. Il s'agit pour l'essentiel de logements récents, coquets (souvent meublés), allant du studio au T2, dans des résidences dotées de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage...

D'un excellent niveau de confort et d'équipement, bien situées à proximité des écoles ou en centre ville, elles offrent de nombreux services : souvent la meilleure combinaison entre indépendance et vie étudiante.

Les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées dans certaines d'entre elles. Attention toutefois à bien lire le contrat de location qui peut vous dissuader de partir en cours d'année.

Décidez-vous vite !



Les résidences universitaires ou "Cités U"

Gérées par le CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires, établissement public sous tutelle du Ministère de l'éducation nationale), elles accueillent environ 150 000 étudiants pour une durée de neuf ou douze mois.

Deux maîtres mots les caractérisent : convivialité et proximité des lieux d'études. Priorité aux étudiants dont les moyens financiers sont limités et qui sont éloignés de leur famille ainsi qu'aux étudiants étrangers boursiers.

Il existe deux types de résidences : les traditionnelles et les nouvelles.

- ▶ **Les traditionnelles** édifiées à la fin des années 60, font l'objet d'un vaste programme de rénovation. La chambre meublée est de 9 m² et vous disposez de sanitaires communs, cuisinettes collectives, salles de travail ou de détente. C'est l'une des solutions les plus économiques.
- ▶ **Les nouvelles**, de conception récente aux normes HLM, offrent des logements plus vastes, studios de 18 à 23 m² avec coin cuisine, salle de bains et câblage, ainsi que des services collectifs : laverie, cafétéria, photocopieuse, salle de jeux, de sport, bibliothèque, accès Internet... Les attributions se font sur critères sociaux et les places sont rares. Pour prolonger votre hébergement, n'oubliez pas de faire votre demande en temps et en heure (les places sont remises en cause chaque année). Si vous souhaitez conserver le même logement, vous devrez faire une demande parallèle, directement auprès de votre résidence.

Les Foyers

Ils accueillent, en chambres individuelles ou à partager, des étudiants français et étrangers pour la durée de l'année universitaire (certains sont ouverts toute l'année). Ils offrent une restauration sur place ou la possibilité de cuisiner ainsi que des salles d'études ou de loisirs, des bibliothèques... La gestion de toutes les questions d'ordre matériel est prise en charge et les prix comprennent tout.

Il s'agit souvent de petites structures. Il faut donc vous y prendre le plus tôt possible.

Les logements sociaux ou "HLM"

Certains organismes HLM réservent quelques appartements aux étudiants. Ce sont de véritables appartements, conventionnés APL (vous permettant donc de toucher l'allocation personnalisée au logement). Un appartement de type T3 peut être occupé par 2 étudiants, ce qui laisse une pièce commune et une chambre pour chacun. On trouve parfois des services tels que laverie, salle de gym ou cafétéria.

Ces logements, en principe attribués sur critères sociaux, sont souvent meublés et situés en périphérie des grandes villes. Vérifiez avant tout la desserte de l'école par les transports en commun et estimez le temps du trajet. Un loyer modéré n'a pas beaucoup d'intérêt s'il implique des frais annexes ou une perte de temps dans les transports.

Il faut signer un contrat de location classique mais des conditions particulières aux logements HLM sont applicables à ces résidences (loyer payable à terme échu, dépôt de garantie égal à 1 mois...). L'eau, le chauffage et l'électricité sont souvent compris dans le loyer. Une aubaine !

Contactez au plus tôt l'office HLM (il peut y en avoir plusieurs) ou la mairie de Toulouse.

La location "en ville"

Vous n'avez pas été admis en résidence universitaire ou vous recherchez plus d'indépendance ? La solution : louer une chambre ou un studio par vos propres moyens. Les particuliers propriétaires d'appartements de petites surfaces (moins de 50 m²) ont une forte clientèle d'étudiants. Ils proposent des logements meublés ou non, parfois même avec une kitchenette équipée. La rotation des locations se fait généralement entre juin et octobre. Toutefois, dès la mi-août, les bonnes affaires se font plus rares. D'une manière générale, le rapport qualité/prix de ces logements est extrêmement variable. Il faudra en visiter plusieurs avant de trouver le bon ! Et calculez bien votre budget. Vous aurez des charges à verser en plus du loyer (chauffage, électricité, eau, téléphone, assurance logement) et la caution à avancer (de 1 à 3 mois de loyers) à payer à la signature du bail. Certaines agences "entre particuliers" vous proposeront d'accéder à un fichier d'offres de locations moyennant le paiement d'une somme forfaitaire. Vous devrez organiser vos visites en prenant directement contact avec le propriétaire. Assurez-vous du sérieux de l'agence et préférez un réseau national. Dans la plupart des CROUS, un service spécifique vous est offert : petites annonces de particuliers proposées en exclusivité, sans frais d'agence. Profitez-en ! L'offre de logements meublés par des particuliers est courante mais la qualité du mobilier est souvent médiocre. A vous de tout vérifier avant de vous engager. Agences immobilières ou petites annonces PAP, quotidiens régionaux et gratuits.

La colocation

Vous avez envie de partager un grand appartement avec vos amis ? La première difficulté sera de convaincre le propriétaire. Lorsque vous l'aurez rassuré, le point le plus important sera la rédaction du bail : le bail est alors établi entre le propriétaire d'une part et chacun des colocataires d'autre part (tous les noms doivent être mentionnés). Tous doivent signer le bail.

Si vous louez avec vos frères et sœurs, vous pouvez accepter le principe de solidarité entre vous pour l'exécution des obligations qui vous incombent : paiement du loyer, des charges et des réparations locatives. Vos parents pourront être indifféremment caution de l'un ou de l'autre.

Dans tous les autres cas, il est préférable de refuser le principe de solidarité car alors les conséquences de la défaillance ou du départ de l'un des colocataires sont lourdes pour les autres. L'idéal est que chaque colocataire signe le bail et présente une caution solidaire s'engageant à répondre de ses obligations propres (paiement de sa quote-part de loyer et charges, réparations locatives...). Le bailleur ne peut alors exiger de chacun que la moitié, le tiers ou le quart (selon le nombre de colocataires) des sommes dues. En cas de départ de l'un d'entre vous, il est alors beaucoup plus simple de le remplacer.

Ne peuvent être colocataires que deux personnes de même sexe. Sinon vous êtes considéré comme vivant en couple. Si vous avez signé votre bail avec une clause de solidarité, le colocataire qui quitte les lieux avant la fin du bail est tenu au paiement des loyers et charges et plus généralement à toutes les obligations qui en découlent jusqu'à son terme.

Résidences Universitaires

► Le Crous :

Les logements attribués par le Crous sont en priorité destinés aux étudiants boursiers. Il est conseillé de demander plusieurs résidences, celles qui se situent sur le Campus de Rangueil mais aussi celle de Daniel Faucher (accès très rapide en bus depuis l'école). Au Crous de Toulouse , un service spécifique de petites annonces de particuliers vous est proposé en exclusivité, sans frais financiers même si vous n'êtes pas boursier.

Crous de Toulouse

58, rue du Taur, 31070 Toulouse Cedex



05 61 12 54 00

Pour obtenir le réseau national des Crous
<http://www.cnous.fr/>

► Les résidences universitaires privées :

Il existe sur Toulouse et sa périphérie différents organismes privés qui gèrent des résidences étudiantes il s'agit de :

APPAR'CITY CAMPUS www.appartcitycampus.com

LAMY AGENCES www.lamyresidences.com

CAMPUS DE BISSY www.campusdebissy.com

CABINET SANCHEZ www.cabinetclaudesanchez.fr

PROMOLOGIS www.promologis.net

Relations

Le bouche-à-oreille et les relations sont les meilleurs moyens de trouver un logement. Pensez au studio de votre cousin qui part un an à l'étranger, n'hésitez pas à questionner les commerçants et les gardiens d'immeubles...

Marchands de listes, Nous vous le **DECONSEILLONS**

Avant même de pouvoir consulter des fichiers d'offres communiquées par des particuliers, vous devez payer des frais d'adhésion compris entre 150 et 180 Euros.

La colocation

Il est aussi possible de faire de la colocation. Il y aura des listes au BDE à partir du mois d'Août pour partager un appartement avec un étudiant de l'ENSIACET. Il existe aussi des sites Web pour la colocation en général.

Colocation	http://www.colocation.fr
Appartager	http://www.appartager.com
E-cogis	http://www.e-cogis.com
Portail colocation	http://www.portail-colocation.com
La dépêche du midi	http://www.ladepêche.fr
A vendre à louer	http://www.avendrealouer.fr

A ne pas oublier

Vous pouvez toujours contacter le Centre Régional d'information de la Jeunesse (CRIJ 17 rue de Metz 31000 Toulouse 05 61 20 20 20 Site [web : www.crij.org](http://www.crij.org))

➔ Il existe des aides **gratuites LOCA-PASS** du dispositif du 1% logement pour les étudiants :

▶ **Avance loca-pass** : c'est une **avance de la caution locative** dite « dépôt de garantie » sous forme d'un prêt **sans intérêt** et avec un différé de remboursement de 3 mois. Cette avance correspond, en règle générale, à 2 mois de loyer et 1 mois pour les logements HLM, les logements-foyers et les logements de certaines résidences collectives.

Il faut savoir que cette avance est plafonnée dans le parc libre mais que cette limitation n'est applicable ni aux jeunes, ni aux étudiants boursiers d'Etat.

▶ **Garantie loca-pass « gratuité de loyers et charges »** : il s'agit d'un engagement des partenaires, de régler à votre propriétaire des échéances de loyers et charges locatives en cas de difficultés passagères de votre part et ce gratuitement pour vous mais avec votre engagement de rembourser les sommes ainsi avancées.

Cet engagement a une durée de 3 ans, couvrant au maximum 18 mensualités constituées du loyer et des charges locatives, mobilisable par le propriétaire selon des procédures simplifiées.

Cela concerne tous les étudiants de moins de 30 ans, de toutes nationalités :

- boursiers (de l'Etat français)
- ou stagiaires justifiant d'une convention de stage d'une durée minimale de 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- ou salariés à temps partiel ou en CDD justifiant :
 - d'un CDD d'une durée minimale de 3 mois en cours au moment de la demande de l'aide,
 - au cours des 6 derniers mois précédents la demande de l'aide, d'un ou plusieurs CDD pour une durée minimale de 3 mois.

➔ La souscription se fait via le site internet expert www.aidologement.org qui délivre immédiatement en temps réel l'accord contractuel des aides. De plus il est possible de souscrire ses aides loca-pass pour **les retardataires, dans le mois suivant la signature du bail, la date de souscription sur le site faisant foi.**



Le SLE (Service Logement Etudiant) vous propose de vous loger en appartements vides ou meublés dans des résidences neuves ou très récentes.

Le SLE offre un service de qualité et des prestations qui répondent à vos besoins :

- Un service quotidien d'accueil : les résidences sont supervisées par un régisseur chargé d'assurer le bon fonctionnement de votre lieu de vie. Ces résidences sont pour la plupart fermées et l'accès est contrôlé.

- De nombreux services (selon les résidences) : cafétéria, laverie, piscine, salle multimédia, salle de sport, parking, local deux roues, photocopieur...

- En centre ville ou à proximité des pôles universitaires, le SLE vous assure une prestation professionnelle et de qualité.

Pour tout renseignement, contactez le Service Logement Etudiant au 08 25 34 34 00 (0,15 €/min)



Cautionnaire :

Si vous n'avez pas de cautionnaire votre mutuelle (VITAVI ou LMDE) avec la collaboration de votre banque peut se porter garant de vous. Pour plus de renseignements voir votre mutuelle.

SITES WEB PERTINENTS

	Adele	http://www.adele.org
	Fédération des étudiants locataires	http://étudiants.locataires.free.fr
	Sitimmo	http://www.sitimmo.com
	ImmoStreet	http://www.immostreet.com
	FNAIM	http://www.fnaim.fr
	FONCIA	http://www.foncia.fr
	Le service logement étudiant	http://www.le-sle.com
	A vendre A louer	http://www.avendrealouer.fr
	Se loger	http://www.seloger.com
	123immo	http://www.123immo.com
	De particulier à particulier	http://www.pap.fr
	La centrale	http://www.lacentrale.fr
	La dépêche du midi petites annonces	http://annonces.ladepeche.com

AUTRES SITE

SITES WEB PERTINENTS (Suite)



Affaire Immo

<http://www.affaire-immobilier.com>



Hestia

<http://www.hestia.fr>



Immobilier et Habitat

<http://www.immobilierethabitat.com>



Logement.org

<http://www.logement.org>



L'indic

<http://toulouse.lindic.fr>

AUTRES SITES IMPORTANTS :



ENSIACET

<http://www.ensiacet.fr>



Mairie de Toulouse

<http://www.mairie-toulouse.fr>



CAF

<http://www.caf.fr>



EDF-GDF

<http://www.edf.fr>



TISSEO

<http://www.tisseo.com>



SNCF

<http://www.ter.sncf.fr>



Aéroport Toulouse Blagnac

<http://www.toulouse.aeroport.fr>



Office du tourisme

<http://www.ot-toulouse.fr>

NOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	SITE INTERNET
Cité Chapou	1, rue Saunière	31069	TOULOUSE Cedex	05 61 23 06 12	www.crous-toulouse.com
Cité de l'Arsenal	2, boulevard Armand Duportal	31070	TOULOUSE	05 61 23 00 78	
Cité Ponsan Bellevue	Rue Maurice Bécanne	31078	TOULOUSE Cedex	05 61 52 36 89	
Cité Ranguéil	118, route de Narbonne	31077	TOULOUSE Cedex	05 61 52 12 19	
Résidence Daniel Faucher	Allée Camille Soula	31078	TOULOUSE Cedex	05 61 52 84 04	
Résidence du Parc Bellevue	3, avenue du Professeur J. Ducuing	31400	TOULOUSE	05 61 25 46 58	
Résidence du Taur	6, rue Bellegarde	31000	TOULOUSE	05 61 21 50 14	
Résidence Larrey	17 bis, rue Larrey	31000	TOULOUSE	05 61 12 41 55	
Résidence Latécoère	6, allée du Lieutenant Lafay	31400	TOULOUSE	05 62 17 21 57	
Résidence Les Humanités I	4, allée Antonio Machado - BP 1276	31047	TOULOUSE Cedex	05 61 40 36 51	
Résidence Les Humanités II	4, allée Antonio Machado	31100	TOULOUSE	05 61 40 36 51	
Résidence Les Intégrales	Campus de Ranguéil - 118, route de Narbonne	31400	TOULOUSE	05 62 17 26 44	
Résidence Les Jardins de l'Université	31, rue Valade	31070	TOULOUSE Cedex	05 61 23 83 62	

NOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
Association Sahuc-Mazas	11, rue de la Dalbade	31000	TOULOUSE	05 61 52 67 63
FJT de l'Espérance	20, grande rue Nazareth	31000	TOULOUSE	05 61 52 70 48
Foyer de la Gravette	42, rue de la Gravette	31300	TOULOUSE	05 62 13 11 00
Foyer Familial d'étudiantes	23, rue Joly	31400	TOULOUSE	05 61 14 73 00
Foyer La Présentation-de-Marie	47, rue des Trente six Ponts	31400	TOULOUSE	05 62 26 78 97
Foyer Lou Caminot	2, rue Romiguières	31000	TOULOUSE	05 34 45 21 90
Foyer Salariés et Apprentis	3, rue des Gallois	31400	TOULOUSE	05 34 30 42 80
Foyer San-Francisco	92, route d'Espagne	31100	TOULOUSE	05 61 43 23 00

SERVICES	ADRESSES	TEL
Services de Police	23, boulevard de l'Embouchure	05-61-12-77-77
Pompiers	Caserne Jacques-Vion	05-62-12-18-00
Pompiers	Caserne Genest-Lougnon	05-62-25-36-00
S.O.S. Amitié		05-61-50-10-80
Gaz		0-810-131-433
Electricité		0-810-131-333
Eaux et assainissement		0-801-147-147
Serrurier de garde		05-61-47-61-63
SAMU		15
Centre Anti-poison		05-61-77-74-47
SOS Médecin		05-61-33-00-00
Office du Tourisme	Donjon du Capitole (www.ot-toulouse.fr)	05-61-11-02-22
Parc des Expositions		05-62-25-45-45
C.I.R.A.		08-36-68-16-26
Objets trouvés	17, place intérieure Saint-Cyprien	05-62-27-63-00
Fourrière Voitures	renseignements	05-61-12-74-80
Fourrière Voitures	interventions	05-62-27-47-27
Service accidents		05-61-12-74-74
EDF-GDF	Accueil Clientèle (particuliers)	0-810-131-000
EDF-GDF	Accueil Clientèle (professionnels)	0-810-231-000
EDF-GDF	Dépannage électricité	0-810-131-333
EDF-GDF	Dépannage gaz	0-810-131-433
SNCF	Information et Ventes (www.ter.sncf.com)	08-36-35-35-35
SEMVAT Métro-Bus information	7 place Esquirol (www.semvat.fr)	05-61-41-70-70
Taxi Radio		05 61 42 38 38
Aéroport Toulouse Blagnac	(www.toulouse.aeroport.fr)	05 61 42 44 00
Mairie	information place du Capitole	05-61-22-29-22

 **Campus Toulouse-Labège :**


ENSIACET :

4, allé Emile Monso

BP 44362

31030 TOULOUSE cedex 4

Standard

 05 34 32 33 00

Desservi par les lignes de bus  **79** depuis le terminus du **métro ligne B** direction Ramonville.

Accès par la piste cyclable du Canal du Midi, le train (Arrêt Labège Innopôle) et la voiture (rocade sortie 19).